Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213503568-20251202-DEL_2025_66-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 novembre à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 06 novembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 14

PRESENTS : Daniel Houitte, Gilles Lesage, Raymond Berthelot, Laurence Blaise, Nicolas Daboudet, Jean-Marc Renais, Nolwenn Fougeray, Emeline Richard, Arnaud Lambert, Virginie Bernard, Philippe Chevrel, Patricia Laurent, Franck Aubrée, Sandrine Delacroix.

Absents excusés :
Edith Garnier donne pouvoir à Laurence Blaise
Jean-Michel Marquet donne pouvoir à Nicolas Daboudet

Absent :
Joseph Houal
Laurence Pilvesse
Erwan Josse

Secrétaire de séance : Nicolas Daboudet

Séance ouverte à 20 h 08.

N°66- SPORTS - TERRAIN DE TENNIS INTERCOMMUNAL – CONVENTION DE PARTICIPATION – GEVEZE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
14	2	2	3	10

Exposé : Nicolas Daboudet, Adjoint Délégué

Exposé : Daniel Houitte, Maire
Nicolas Daboudet, adjoint délégué

La commune de Gévezé réalise un équipement de tennis sur son territoire.

Pour être éligible aux subventions de Rennes Métropole et du Département d'Ille-et-Vilaine, ce projet doit présenter une dimension supra-communale, c'est-à-dire répondre à un besoin partagé par plusieurs communes.

La commune de Vignoc ne dispose pas actuellement de terrain de tennis, et environ quinze habitants de Vignoc pratiquent déjà ce sport à Gévezé. Aussi la mise en place d'un partenariat formalisé entre les deux communes est justifiée.

La participation de Vignoc à ce projet permet de garantir une dimension intercommunale, renforçant ainsi l'éligibilité aux aides publiques pour Gévezé.

La convention proposée définit les modalités de participation financière de Vignoc aux frais de fonctionnement de l'équipement.

Ce partenariat offre aux administrés de Vignoc l'accès à un équipement sportif de qualité à proximité, sans nécessiter d'investissement en infrastructure sur le territoire de Vignoc.

Val d'Ille Aubigné
www.vignoc.fr • mairie@vignoc.fr
MAIRIE • 12, rue des Écoles • 35630 VIGNOC • Tél. 02 99 69 82 46

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213503568-20251202-DEL_2025_66-DE

Un accord de principe a été donné par les élus de Gévezé.

Le projet de convention joint à cette note précise notamment :

- Les modalités de participation financière de la commune de Vignoc,
- Les conditions d'accès des habitants de Vignoc à l'équipement,
- Les obligations de suivi et de gestion partagée entre les communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir (16 voix pour)

- **VALIDE** les termes de la convention de partenariat avec la commune de Gévezé ;

- **AUTORISE** le Maire, à signer la convention ainsi que tous documents afférents à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.

